



## Loger à titre gratuit et changement d'adresse

Par **Lud7**, le **02/09/2014** à **14:14**

Bonjour,

Je viens de de déménager chez une amie qui m'héberge à titre gratuit dans son appartement HLM sur paris. Je voudrais savoir comment procéder pour déclarer ma nouvelle adresse auprès des impôts, assurances, et des autres organismes pour ne pas être dans l'illégalité. Suis-je également obligé de mettre Mr X chez Mme Z ou puis je mettre mon nom sur la boite au lettre afin de mettre mon adresse avec juste Mr X ?  
En vous remerciant d'avance pour vos éclairages !

Par **domat**, le **02/09/2014** à **17:59**

Bjr,

je pense que votre amie devrait signaler à son bailleur le fait qu'elle vous héberge gratuitement et si cela ne pose pas de problème car il me semble que vos revenus devraient pris en compte dans la fixation du loyer.

même si l'hébergement est gratuit, je suppose que vous allez participer aux certaines dépenses communes.

cdt